



N^o 019

Le 1er février 1990

EXPERTS DÉSIGNÉS EN VUE DE RÉSOUDRE LE DIFFÉREND SUR LE COMMERCE CANADO-AMÉRICAIN DU HOMARD

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le Canada et les États-Unis avaient convenu de la composition d'un groupe de cinq experts qui feront des recommandations pour résoudre le différend sur les restrictions américaines aux exportations canadiennes de homard vivant.

Le groupe d'experts, qui est le deuxième constitué en vertu du chapitre 18 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, étudiera une loi américaine interdisant l'importation de homards vivants en provenance du Canada qui ne se conforment pas à la taille limite fixée par les autorités fédérales américaines.

M. Crosbie a institué les procédures de règlement des différends dans une lettre datée du 21 décembre dernier et adressée à la représentante au commerce des États-Unis, Mme Carla Hills.

Les deux pays feront bientôt leur présentation au groupe d'experts, qui soumettra ses recommandations d'ici le 15 mai 1990.

Le Canada a nommé M. Robert Latimer, ancien haut fonctionnaire au commerce d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, ainsi que M. Simon Potter, avocat de Montréal. Les États-Unis ont quant à eux désigné Mary Beth West, professeur à l'Université de New Mexico et avocate qui pratiquait auparavant à Washington, et Thomas Clingan, professeur à l'Université de Miami.

Bernard Norwood, conseiller en économie et ancien conseiller principal de la représentante au commerce des États-Unis, a été désigné par tirage au sort comme président.

Le groupe d'experts déterminera si la loi américaine, signée par le président des États-Unis le 12 décembre dernier, est compatible avec les obligations des États-Unis en vertu de l'Accord de libre-échange.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent communiquer avec:

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874